



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

18 novembre 2020

DOSSIER DE PRESSE

Action de l'État pour Lourdes

La feuille de route territoriale

Depuis le début de la crise sanitaire, l'économie lourdaise est durablement frappée par l'arrêt du tourisme spirituel avec le retrait massif de la clientèle de groupe majoritairement vulnérable (âgée, malade et/ou handicapée) entraînant une perte de 1,5 millions de nuitées.

La mesure 21 du Comité Interministériel du Tourisme du 14 mai 2020 prévoit que Lourdes fasse l'objet d'un accompagnement spécifique à travers l'élaboration d'une feuille de route territorialisée.

Une 1ère restitution des travaux en vue de l'élaboration de cette feuille de route a été réalisée lors du comité de pilotage le 6 juillet 2020. Les pistes de travail ont été affinées et complétées au travers de comités techniques, ce qui a permis de présenter un document complet à l'occasion du 2^e comité de pilotage réuni le 13 novembre dernier.

L'ambition partagée par cette feuille de route, dont les orientations ont été validées le 13 novembre, est de relancer la destination autour des 4 axes suivants :

- Des mesures d'urgence pour les entreprises et les travailleurs saisonniers
- Un engagement collectif pour une relance forte et puissante
- Reconstruire et commercialiser la destination « Lourdes-Pyrénées »
- Instaurer une gouvernance et établir une ingénierie pour la sauvegarde et pour construire une vision d'avenir

Le travail va se poursuivre sur cette base afin d'**aboutir à une signature de la feuille de route d'ici la fin de l'année 2020.**

S'agissant des mesures complémentaires aux dispositifs mis en œuvre, **les demandes exprimées par les socio-professionnels et les saisonniers font actuellement l'objet de discussions avec le niveau national**, dans un cadre qui dépasse largement celui de la feuille de route et le cas spécifique de Lourdes.

Le soutien de l'Etat aux entreprises lourdaises

- **Entre mars et octobre 2020, le soutien de l'État a représenté 41.82 millions d'euros** en faveur des entreprises lourdaises :
 - **3 millions d'activité partielle**
 - **4.8 millions d'euros de fonds de solidarité**
 - **29.32 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE)**
 - **1.26 millions d'euros de prêts garantis par l'État "saison"**
 - **3.44 millions de report de cotisations sociales**

Sans cet accompagnement, 60 à 90% des socio-professionnels lourdais seraient aujourd'hui en dépôt de bilan.

Des spécificités lourdaises sont prises en compte notamment par l'adaptation des dispositifs de soutien. Ainsi, **les magasins de piété** ont été ajoutés à la liste des entreprises **pouvant bénéficier des mesures de soutien et le périmètre du "Prêt Garanti de l'Etat saison" a été adapté aux réalités lourdaises.**

Le soutien de l'Etat aux saisonniers lourdais

- **Mise en place d'une cellule de suivi individualisé**

Pôle emploi a mis en place une **cellule de suivi individualisé** chargée **de construire et de mettre en place** avec les saisonniers concernés **des solutions adaptées à leur situation et à leurs projets.**

Par ailleurs, Pôle emploi a bénéficié d'un renforcement de ses moyens pour Lourdes afin de pouvoir accompagner au mieux chaque situation individuelle.

- **Un accompagnement vers l'emploi pour se saisir de nouvelles opportunités professionnelles**

Un **forum de l'emploi en ligne, intitulé "#tous mobilisés pour les saisonniers lourdais"** se tiendra du 1er au 4 décembre prochains et **rassemblera plusieurs dizaines d'entreprises proposant des postes.** Un travail va également être engagé avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour accompagner les saisonniers qui seraient intéressés par une reprise ou une création d'activité artisanale.

- **La mobilisation des contrats aidés**

Les **contrats aidés seront mobilisés** pour permettre le recrutement de salariés chargés de la mise en place des protocoles sanitaires, notamment à l'occasion de la saison de ski, et les services de l'État travaillent avec les stations pour définir les modalités de leur intervention.

- **La création d'un groupement d'employeurs sur Lourdes et les Vallées des Gaves**

La **création prochaine d'un groupement d'employeurs sur Lourdes et les Vallées des Gaves** pourra apporter une réponse adaptée aux situations de pluri-activités.

- **Le renforcement de l'accompagnement social**

L'accompagnement social et les moyens pouvant être mobilisés seront renforcés par l'État pour répondre aux difficultés personnelles et sociales que peuvent traverser les saisonniers.

Le soutien de l'Etat à la requalification de la Ville de Lourdes

L'État a mobilisé 2.3 millions d'euros au titre du plan de relance pour participer à la requalification urbaine de Lourdes.

Opérations retenues dans le cadre de France Relance :

- construction d'un centre de secours et d'incendie
- installation de sanisettes publiques
- refonte de la signalétique du site
- amélioration des conditions de stationnement
- création de services numérisés pour le commerce
- travaux d'urgences et de consolidation du Sacré-Cœur
- rénovation du terrain François Abadie

L'État est également engagé pour faire aboutir des projets structurants : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour un montant total de travaux de 55 millions d'euros, action cœur de ville pour un montant total de travaux de 10 millions d'euros.

Objectif : Relancer l'activité dès l'été 2021

A l'initiative de l'Etat, un travail partenarial est lancé pour relancer l'activité de Lourdes dès l'été 2021 par :

- Un **travail de « réassurance »** piloté par le Sanctuaire vis-à-vis des organisateurs de pèlerinages pour inciter à l'organisation de pèlerinages en 2021 : **ouverture des pèlerinages dès le début de la saison**
- L'**organisation entre le 15 juin et le 15 octobre, d'une saison culturelle autour du thème de l'espérance et de la résilience** pour capter et attirer une clientèle complémentaire en groupe ou en individuel (événement de lancement de la saison, projets de fresques, les nuits de l'espérance, organisation de processions nocturnes scénarisées, projection d'œuvres sur le clocher de la basilique Notre-Dame-du-Rosaire et organisation d'événements à l'intérieur du sanctuaire)
- Le **renforcement la politique culturelle de la ville** (célébration du centenaire du musée château fort de Lourdes/réflexion autour de la création d'un pays d'art et d'histoire)
- L'**ouverture des hôtels et des commerces** (sous réserve du contexte sanitaire qui prévaudra) et travail sur la commercialisation

Un **comité d'organisation** (État, ville de Lourdes, Sanctuaire, socio-professionnels) est en cours d'installation **pour élaborer le programme et la communication**, dans l'objectif partagé par tous de relancer Lourdes dès 2021, en complétant de l'activité des pèlerinages.

Contacts presse

Préfecture des Hautes-Pyrénées:

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

05.65.56.65.05/05.62.56.65.26



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*